



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE PRICE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale, greffière de la susdite municipalité, QUE :

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 344 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015 ET CONCERNANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE 2015 ET LE PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS A ÉTÉ ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU VILLAGE DE PRICE, LE 17 DÉCEMBRE 2014.

AVIS PUBLIC EST EN OUTRE DONNÉ QUE CE RÈGLEMENT EST ACTUELLEMENT DÉPOSÉ AU BUREAU MUNICIPAL, OÙ TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE AUX HEURES NORMALES DE BUREAU, C'EST-À-DIRE DE 8H30 À 16H30. CE RÈGLEMENT ENTRE EN VIGUEUR LE JOUR DE SA PUBLICATION.

DONNÉ À PRICE, CE 18^{IÈME} JOUR DE DÉCEMBRE DEUX MILLE QUATORZE.

.....
Directrice générale, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise Furlong , résidant à Price et directrice générale, greffière de la municipalité du Village de Price, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil entre 13h et 16h30 de l'après-midi, le 18^{ième} jour de décembre 2014.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^{ième} jour de décembre deux mille quatorze.

Signé :
Directrice générale, greffière